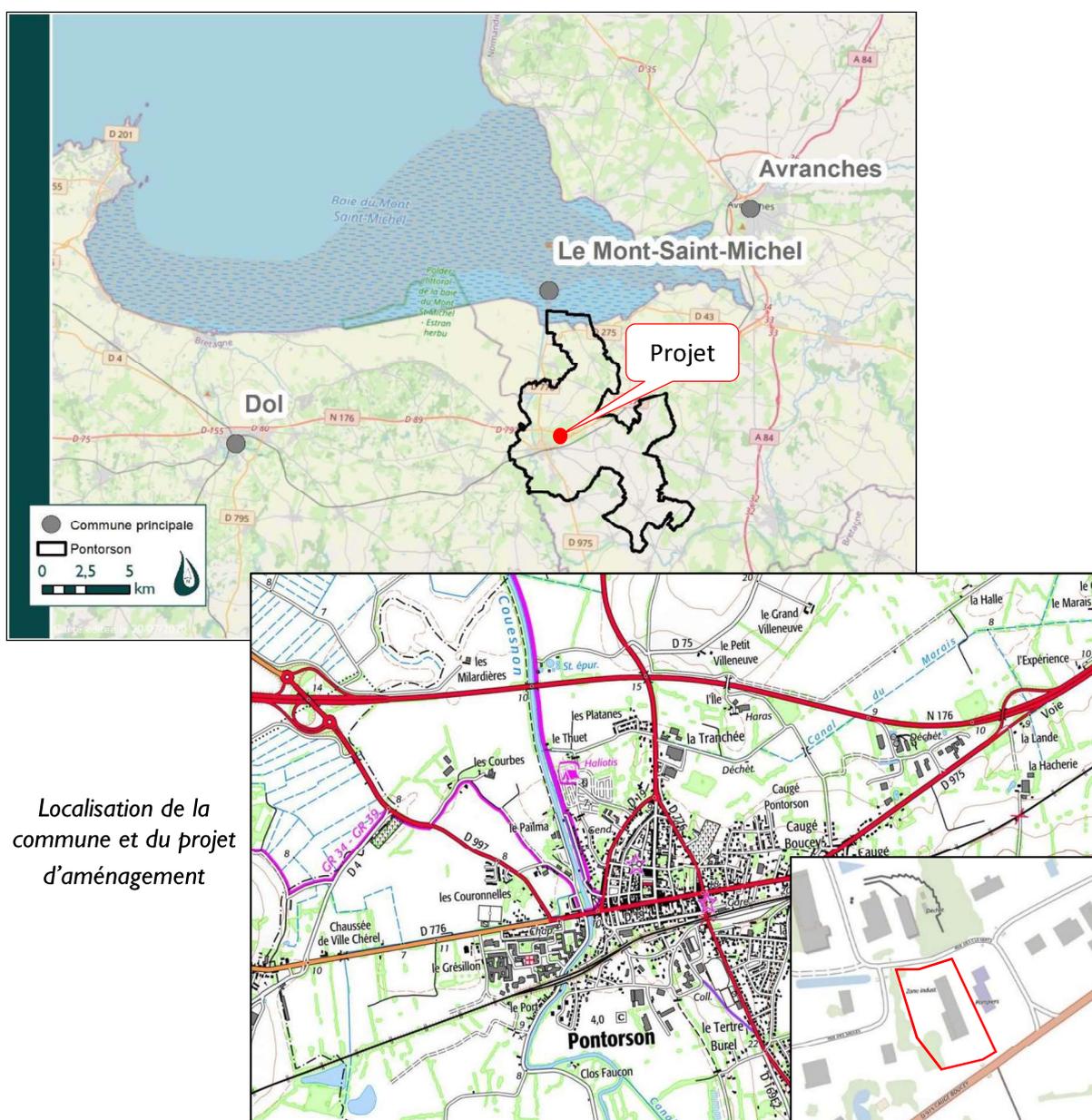




Annexe 2 : Plan de situation générale et rapprochée

La société LIDL entreprend l'aménagement d'un magasin au Nord-Est de l'agglomération de Pontorson, au sein de la Zone d'Activités du « Mont Saint Michel » entre la N176 et la D975. Sur ce terrain de 9 982 m², la société LIDL envisage la construction d'un magasin d'une surface plancher de 2 131 m² ainsi que 127 places de parkings d'accueil des clients.

L'opération n'est pas soumise à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) du fait de sa surface inférieure à un hectare. Cependant, des mesures de gestion des eaux pluviales seront mises en place sur le site (parkings en pavés drainants et bassin d'orage à sec) permettant de limiter les impacts des rejets vers le ruisseau le Canal du Marais, puis du Couesnon. **Le projet composé de 127 places de parkings est soumis à la procédure d'examen au « cas par cas », selon l'article R. 122-2 (n° de catégorie : 41a).**





Annexe 3 : Nature et situation du projet

L'objectif de ce projet d'aménagement est l'implantation d'un magasin LIDL afin de développer l'offre et d'être en cohérence avec les besoins croissants des clients.

Ce secteur se situe au sein d'une zone d'activités. Les parcelles propriétés de la société LIDL d'une surface de 9 982 m² sont actuellement occupées par un bâtiment et un terrain constructible. L'opération prévoit la démolition des infrastructures existantes et l'aménagement d'une nouvelle surface de vente accompagnée de voiries, parkings et espaces verts en prairie fleurie.



Vue aérienne du site du projet (source Google Maps)

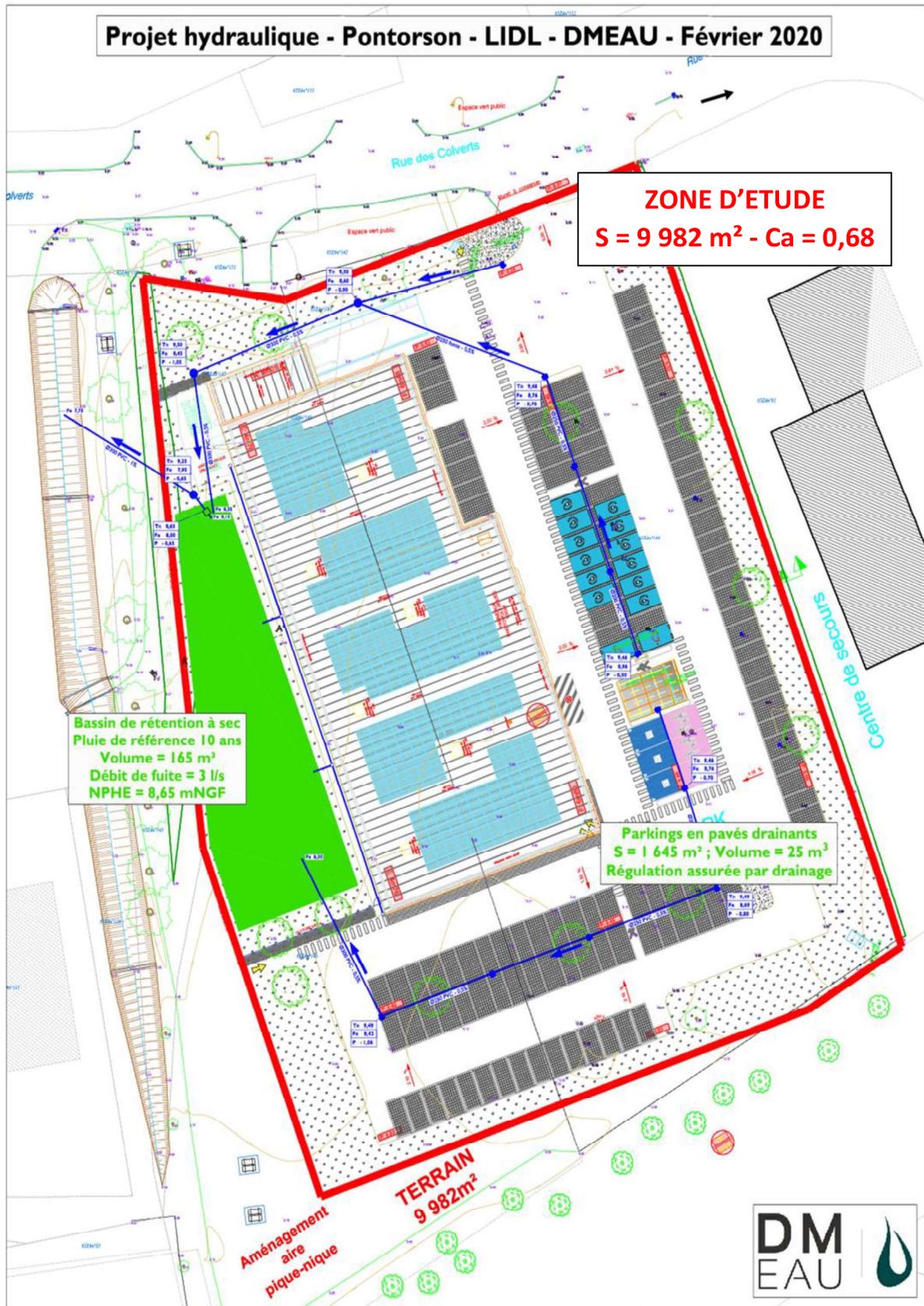
Les zones imperméabilisées à savoir le magasin et les voiries/parkings représentent une surface de 7 060 m² alors que la surface d'espaces verts en lien avec le projet d'aménagement est de 2 922 m².

La demande d'examen au cas par cas fait principalement référence au projet d'aire de stationnement qui comptabilisera 127 places. Les places de parkings seront réalisées en pavés drainants favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux.

Le magasin LIDL recevra en moyenne 900 clients par jour, engendrant la circulation de 870 voitures environ (utilisation du parking). Et 20 employés seront présents tous les jours sur le site, dont la globalité utilise la voiture pour se rendre sur le lieu de travail.



Annexe 4 : Plan du projet

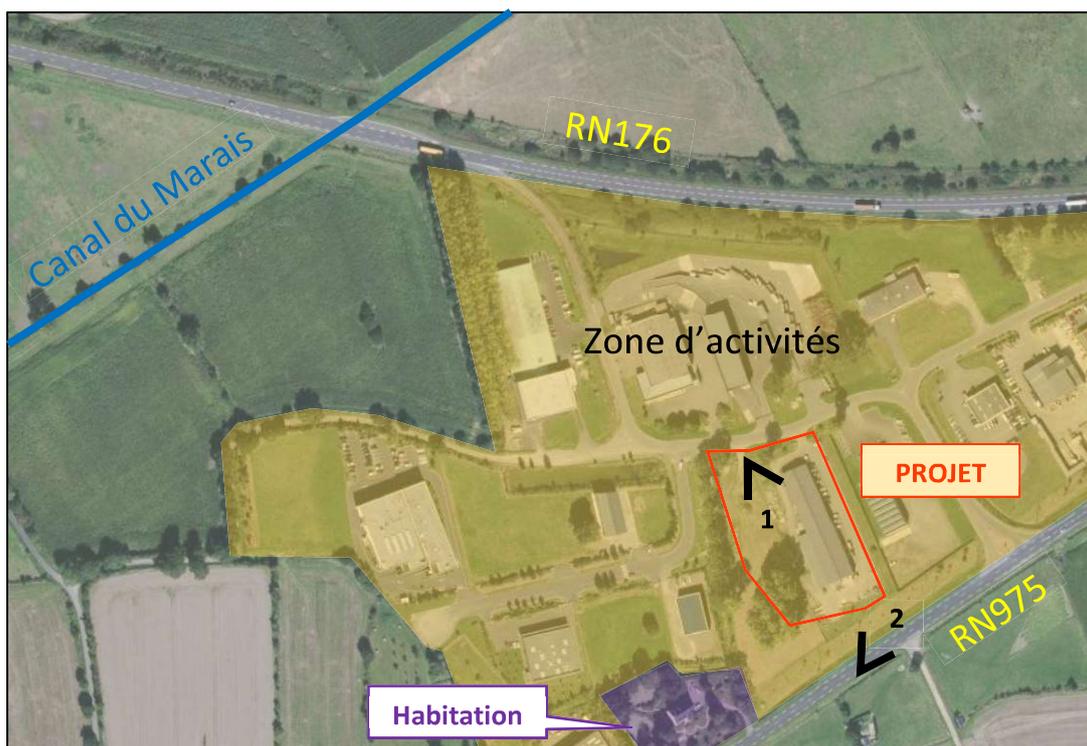




Annexe 5 : Description des abords

Situé au sein de la zone d'activités, le projet est bordé au Sud par la Voie de la Liberté (RD975), au Nord par la rue des Colverts, à l'Ouest par la rue des Saules et à l'Est par le centre de secours intercommunal.

Les habitations les plus proches sont situées au Sud-Ouest du site, à 50 m minimum. Aucun écoulement externe au projet ne transite à travers les parcelles du projet. Les eaux régulées de la zone d'étude seront raccordées à la noue existante, située en limite Nord-ouest de l'opération, qui rejoint de Canal du Marais.





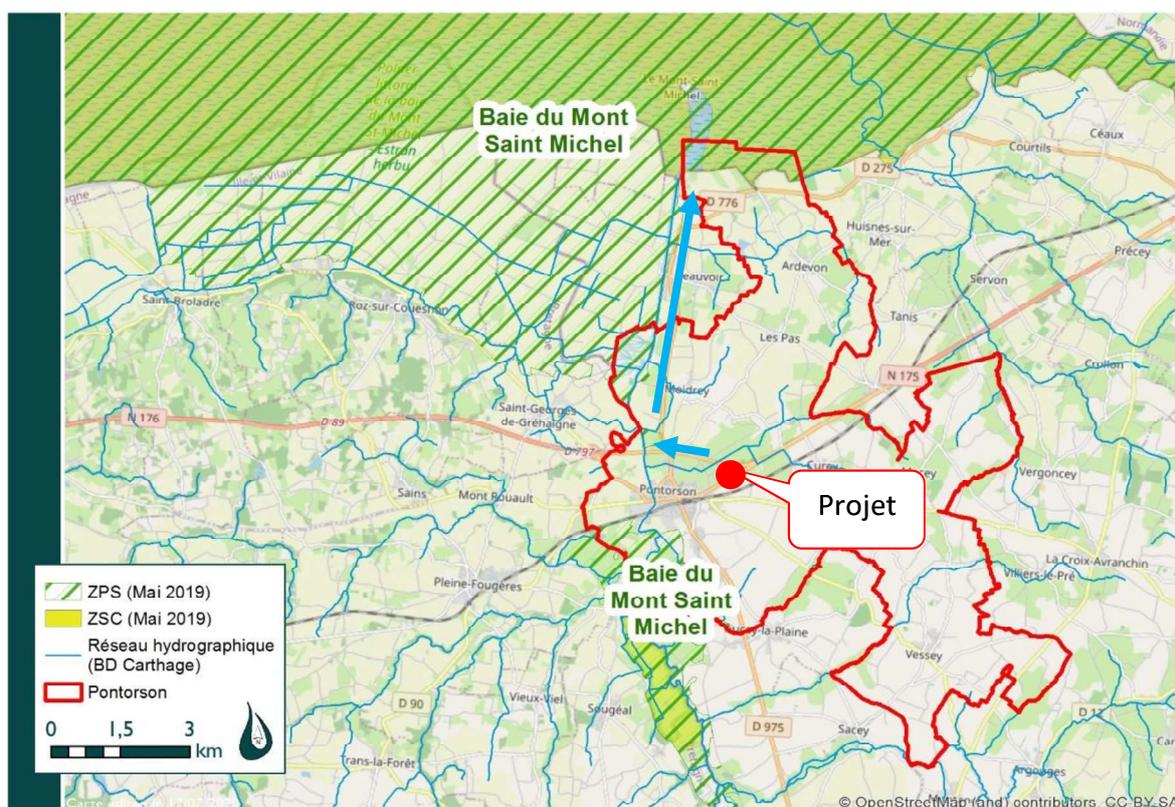
Le terrain étant déjà urbanisé, il n'est pas possible d'évaluer a posteriori son impact sur les habitats et sur la flore. Par son emplacement, la zone de stationnement n'impacte aucune continuité écologique. Concernant la faune, le parking peut dans sa phase d'exploitation engendrer des perturbations sonores. Le projet va engendrer la restructuration d'espaces verts ornementaux, par la plantation d'arbres et la création de zones enherbées en prairie fleurie pour une gestion différenciée. Les incidences sur les habitats, la faune et la flore sont très faibles voir positives au vu du site actuel.



Annexe 6 : Plan de situation par rapport aux sites Natura 2000

Le site du projet ne se trouve au sein d'aucune zone Natura 2000. Les eaux régularisées du projet seront rejetées dans une noue au nord de l'opération qui rejoint le Canal du Marais, affluent rive droite du Couesnon. Ce cours d'eau trouve son exutoire dans la Baie du Mont-Saint-Michel.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à moins de 5 km en linéaire de cours d'eau : ZSC FR2500077 et ZPS FR2510048 « Baie du Mont-Saint-Michel ». Le site de l'opération est donc **connecté à ces sites Natura 2000 via le réseau hydrographique.**



Sites Natura 2000 à proximité du projet

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences **Natura 2000, le projet situé hors zone classée, n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.**

Le rejet d'eaux pluviales est le principal facteur pouvant avoir une incidence sur le milieu.

Les mesures compensatoires de gestion des eaux pluviales (parkings en pavés drainant, bassin d'orage, cloison siphonide – annexe 7) mobilisant les processus d'infiltration et décantation, permettront de réduire (abattement minimum de 90%) les flux polluants (matières en suspension/hydrocarbures) transportés par les eaux de ruissellement. Le projet n'aura aucune incidence sur ces sites remarquables.



Annexe 7 : Description du projet de création de la zone de parkings

Dans le cadre du projet, il est prévu la création de **127 places de stationnement pour une surface de 1 645 m²**.

En terme de gestion des eaux pluviales, la collecte des eaux de ruissellements sera réalisée par un réseau de canalisation enterré. L'ensemble des avaloirs grilles seront équipés de **zones de décantation** permettant ainsi de retenir les particules grossières contenues dans les eaux de ruissellements. Les places seront réalisées en **pavés drainants** favorisant ainsi l'infiltration des eaux de ruissellements lors d'épisodes pluvieux. Au-dessous de ces pavés drainants sera déposé un **massif de cailloux** qui créera un volume de stockage complémentaire pour les eaux pluviales. Bien que ce massif soit drainé, une partie des eaux seront tout de même infiltrées.



Exemple de parkings en pavés drainants – Magasin LIDL de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

La surface des parkings drainants étant de 1 645 m² environ, le volume du massif drainant est alors évalué à 330 m³ (épaisseur de 20cm – Granulométrie 20/80) soit un volume de vide d'environ 100 m³. Ce volume disponible de vide dans le massif permettrait d'assurer le stockage complet des eaux de ruissellements lors d'une pluie de retour 10 ans. Cependant, il a été considéré que l'absorption des pavés drainants pourrait être limitée lors d'épisodes pluvieux de très fortes intensités.

Le volume pris en compte au niveau des parkings a alors été évalué à 25 m³. Le surplus des écoulements sera stocké dans le bassin de rétention à sec. La vidange du massif drainant sera quant à elle assurée par infiltration et par l'intermédiaire d'un système de drainage dirigé vers le bassin d'orage. La création d'un parking sur pavés drainants, présente un intérêt qualitatif puisqu'ils favorisent l'infiltration, la sédimentation particulaire et le traitement des eaux de ruissellements avant leur rejet vers le milieu naturel.

